

Commissions départementales de réforme - Représentation de la Ville - Modification

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 12 avril 2001, le Conseil Municipal a désigné MM. DAHOUI et DEMONET en tant que délégués titulaires et Mmes POISSENOT, CHAUVET, SCHIRRER et M. BAUD en tant que délégués suppléants, pour siéger aux commissions départementales de réforme.

Le Conseil Municipal est invité à désigner Françoise FELLMANN en remplacement de M. Yves-Michel DAHOUI pour siéger au sein de cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.